

Séance extraordinaire du 25 avril 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce vingt-cinquième jour d'avril deux mille quatorze (25 avril 2014) à 17 h 30 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-sept heures trente (17 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Pour adopter un règlement prohibant sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès la hauteur des cellules d'enfouissement de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement

Période de questions

3. Clôture de la séance

2014-04-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 25 avril 2014

2. Avis de motion – Pour adopter un règlement prohibant sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès la hauteur des cellules d'enfouissement de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement

2014-04-164

Richard St-Pierre donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, ce conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement prohibant la hauteur des cellules d'enfouissement de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 17 h 47
Fin : 17 h 47 (pas de question)

3. Clôture de la séance

2014-04-165

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé appuyé de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 17 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière